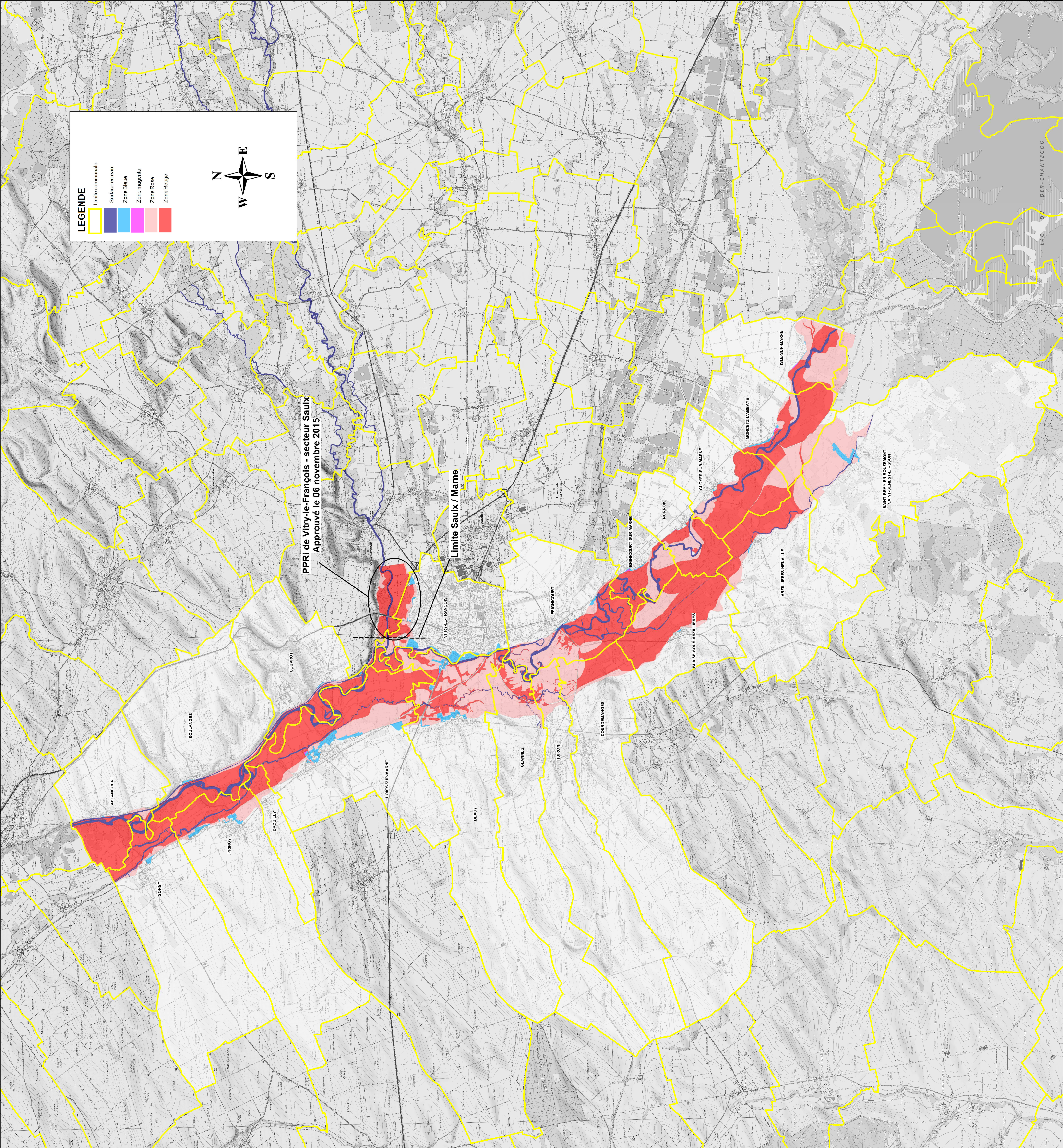




PREFET DE LA MARNE

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

PAR DÉBORDEMENT DE LA RIVIÈRE MARNE ET DE SES AFFLUENTS POUR LES COMMUNES :

ABLANCOURT, ARZILLIÈRES-NEUVILLE, BIGNICOURT-SUR-MARNE, BLACY, BLAISE-SOUS-ARZILLIÈRES, CLOYES-SUR-MARNE, COURDEMANGES, COUVROT, DROUILLY, FRIGNICOURT, GIANNES, HUIRON, ISLE-SUR-MARNE, LOISY-SUR-MARNE, MONCEY-L'ABBAYE, NOIRROIS, PRINGY, SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT, SAINT-GENEST-ET-ISSON, SONGY, SOULANGES, VITRY-LE-FRANÇOIS.

PRESCRIT LE 14 JANVIER 2003

**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
PLAN DE SITUATION
(DOSSIER APPROUVÉ)**

ÉCHELLE : 1 / 50 000^{ème}

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
EN DATE DU : 01 DEC 2016

Le Préfet de la Marne,

LE PRÉFET

Le Préfet de la Marne,

LE PRÉFET